

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Fonctionnement des E.P.L.E.	330

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211-1 et L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L.421-11, R.421-14, R.421-15 et R.216-4 à R.216-19,
- VU** le Code général de la propriété de personnes publiques et notamment les articles L.2124-32 et R.2124-78,
- VU** la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une dotation annuelle de crédits de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 12 000 € au lycée Truffaut à Challans pour permettre le règlement des dépenses du futur lycée de Saint Gilles Croix de Vie dont il est établissement support (dossier initial n°2021_00698 de 203 372 € et de porter sa DACF 2021 à hauteur de 215 372 € ;

ATTRIBUE

une dotation annuelle de crédits de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 2 774,70 € à l'EREA La Rivière à Nantes concernant le surcoût de téléphonie supporté par l'établissement du fait d'un retard dans la migration téléphonique vers Gigalis (dossier initial n°2021_00716 de 144 594 € porté à hauteur de 147 368,70 €)

ATTRIBUE

une dotation annuelle de crédits de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 20 092 € au lycée Nature à La Roche sur Yon concernant la revalorisation des taux filières des

formations environnementales (dossier initial n°2021_00774 de 241 632 € porté à hauteur de 261 724 €) ;

ATTRIBUE

une dotation annuelle de crédits de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 15 728 € au lycée agricole Edgard Pisani à Montreuil Bellay concernant la revalorisation de la Dotation Annuelle des Crédits de Fonctionnement lié à un réajustement du calcul (dossier initial n°2021_00763 de 164 674 € porté à hauteur de 180 402 €) ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 50 594,70 € ;

ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle de fonctionnement forfaitaire d'un montant de 6 803,01 € au Lycée François Arago à Nantes au titre du remboursement des frais de fréquentation des étudiants de la formation BTS « Développement et Réalisation Bois » durant l'année 2019/2020 à l'Ecole Supérieure du Bois à Nantes ;

ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle de fonctionnement forfaitaire d'un montant de 722,17 € au lycée professionnel Simone Veil à Angers au titre du remboursement des fluides du logement de fonction affecté au cabinet du médecin de prévention de la Région au titre de l'exercice 2020 ;

ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle de fonctionnement forfaitaire d'un montant de 1 311,86 € au Lycée Savary de Mauléon aux Sables d'Olonne au titre de la redevance d'occupation et des charges afférentes au logement de fonction, pour la période du 1er octobre au 30 novembre 2020, de l'infirmière de l'EREA Jean d'Orbestier à Olonne sur Mer, du fait des travaux de rénovation de son logement à l'EREA ;

ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle de fonctionnement forfaitaire d'un montant de 1 890,00 € à l'EREA Jean d'Orbestier à Olonne sur Mer au titre du remboursement du déménagement de l'infirmière de l'EREA au lycée Savary de Mauléon des Sables d'Olonne ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 10 727,04 € ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 72 000 € au titre des prestations 2021 de l'accord-cadre conclu avec le nouveau titulaire IDEX Energies pour l'exploitation thermique de la piscine attenante au Lycée Bellevue au Mans ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 60 000 € au titre du Marché Public de Performance Energétique 1 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 124 000 € au titre du lot n°1 du Marché Public de Performance Energétique 2 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 90 000 € au titre du lot n° 2 du Marché Public de Performance Energétique 2 ;

APPROUVE

les concessions de logement aux agents de l'Etat et aux agents régionaux présentées en annexe 1 ;

ATTRIBUE

des logements de fonction sous forme de conventions d'occupation précaire aux agents figurant en annexe 2 ;

EMET

un avis favorable sur la désignation des personnalités qualifiées relevant de l'Etat aux lycées figurant en annexe 3 ;

APPROUVE

la désignation des personnalités qualifiées relevant de la Région selon l'annexe 3

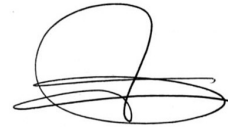
APPROUVE

la convention relative à la cité scolaire Paul Scarron à Sillé-le-Guillaume figurant en annexe 4.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs